

**RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA PROMOTION DE CADEAUX GRATUITS**  
**« SHOP.SKATE.CELEBRATE\* »**

VF International SAGL dont le siège social est situé Via Laveggio 5 6855 Stabio, Suisse - TVA CHE-111.650.898 (ci-après la « **Société de promotion** »), organise en coordination avec VF (J) FRANCE SAS, dont le siège social est situé au 31-33 rue du Louvre CS10203- 75002 PARIS, France, TVA FR 78353238520 une promotion de cadeaux gratuits intitulée « **SHOP.SKATE.CELEBRATE\*** » (la « **Promotion** »).

**Période de promotion**

La Promotion se déroule du 18/12/2023 au 31/12/2023 (la « **Période de promotion** »).

**Éligibilité**

La participation à cette Promotion est réservée aux personnes résidant légalement en France (le(s) « **Participant(s)** ») qui, pendant la Période de promotion, effectuent un achat minimum de 110,00 € en une seule transaction dans l'un des magasins Vans participants ci-après :

- Vans Store Paris Bastille - 24 Faubourg Saint Antoine, 75012, Paris
- Vans Store Beaubourg - 27 R. Quincampoix, 75004 Paris

Les sacs réutilisables Nikwax et les produits bénéficiant d'un prix réduit sont exclus de cette promotion. Seuls les produits à plein tarif permettent d'atteindre le seuil d'éligibilité.

**Comment participer**

Pendant la Période de promotion, chaque Participant qui, en une seule transaction, effectue un achat minimum de 110,00 € dans l'un des magasins Vans participants, aura droit à un (1) cadeau gratuit. Ce cadeau sera remis au client à la caisse par l'employé(e) qui a traité la transaction.

L'offre de la Promotion est limitée à un (1) cadeau gratuit par achat.

Si un Participant exerce son droit d'annuler son achat ou d'en demander le remboursement, il doit renvoyer le cadeau reçu dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans les 28 jours suivant l'envoi de sa demande d'annulation ou de remboursement.

**Cadeau gratuit**

Le cadeau gratuit consiste en un BON POUR UN COURS DE SKATEBOARD (entrée et équipement inclus) de 20,00 € (le « **Cadeau gratuit** »).

Le cours se déroulera au Cosanostra skatepark (18 Rue du Tir, 77500 Chelles, France).

Le bon est utilisable du 01/01/2024 au 24/03/2024.

Les Participants doivent contacter le Skate Park à l'avance pour réserver leur cours (dimanche 10h00-11h00-12h00) ou la session libre s'ils préfèrent ne pas prendre de cours (jeudi et vendredi 17h00-23h00 ; samedi et dimanche 14h00-19h00).

Pour plus d'informations sur le skatepark, rendez-vous sur : <https://www.cosanostraskatepark.com/>

Le bon doit être remis au skatepark ; le skatepark se réserve le droit de refuser l'utilisation du bon si celui-ci n'est pas restitué.

Le Cadeau gratuit ne peut être ni remboursé ni échangé contre de l'argent.

Le Cadeau gratuit est cessible à toute autre personne, et aucune somme d'argent ou autre solution alternative ne sera proposée.

**Données à caractère personnel :**

Le traitement des données à caractère personnel des Participants, nécessaire pour permettre la participation à la Promotion, sera effectué par la Société de promotion, en sa qualité de responsable du traitement des données. En outre, avec le consentement exprès préalable du Participant concerné, les données à caractère personnel pourront également être traitées à des fins de marketing basé sur le profil par VF International Sagl, société liée à la Société de promotion, dont le siège social se trouve au 5, Via Laveggio, 6855, Stabio, Suisse, en sa qualité de responsable du traitement des données.

Le consentement au traitement pour des activités de marketing basées sur le profil est facultatif et un refus n'aura pas d'incidence négative sur la participation à la Promotion.

Les données à caractère personnel seront traitées conformément aux lois et réglementations en vigueur applicables au traitement des données à caractère personnel, y compris le règlement général de l'UE n° 679/2016 (RGPD) sur la protection des données et conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités de traitement des données décrites dans les présentes, sauf lorsque des périodes de conservation plus longues ou plus courtes sont prévues par la loi.

Pour de plus amples informations sur le traitement des données à caractère personnel, les Participants peuvent consulter notre politique de confidentialité et/ou contacter notre service de protection de la vie privée EMEA à l'adresse [privacy\\_europe@vfc.com](mailto:privacy_europe@vfc.com).

**Divers :**

La Société de promotion se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier, de prolonger ou de suspendre la Promotion ou le Règlement de la Promotion si (à sa seule discrétion) un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou d'autres causes raisonnablement indépendantes de sa volonté corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement de la Promotion de Cadeaux gratuits.

En cas de suspension ou d'annulation de la Promotion, la Société de promotion ne peut être tenue responsable des dépenses engagées ou des dommages subis, qu'ils soient directs, indirects, consécutifs ou non, et la Société de promotion n'est pas tenue d'organiser une autre Promotion ou d'offrir un autre Cadeau gratuit.

La Société de promotion peut interdire à un Participant de prendre part à la Promotion ou de recevoir le Cadeau gratuit si elle estime, à sa seule discrétion, que ledit Participant tente de compromettre le bon déroulement de la Promotion par la tricherie, le piratage, la tromperie ou d'autres pratiques déloyales (y compris l'utilisation de programmes automatisés de saisie rapide) ou qu'il a l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler d'autres Participants ou des représentants de la Société de promotion.

La Société de promotion n'est pas responsable des problèmes techniques ou des erreurs humaines pouvant entraîner la non-réception, la perte ou l'endommagement d'un bulletin de participation, ni de la destruction, de l'altération des inscriptions ou des bulletins de participation, ni de l'accès non autorisé à ceux-ci.

Sauf en cas de négligence ou de fraude de la part de la Société de promotion et dans les limites autorisées par la loi, la Société de promotion ne sera en aucun cas responsable des blessures, pertes, dommages ou dépenses subis ou encourus par tout gagnant de la Promotion de Cadeau gratuit, en conséquence directe ou indirecte de la participation à la Promotion et/ou de l'acceptation du Cadeau gratuit.

L'acceptation du Règlement est une condition de participation à la Promotion et cette participation implique l'acceptation du Règlement dans son intégralité.

Les Cadeaux gratuits cités sont attribués en fonction de leur disponibilité et, en cas de circonstances imprévues ou raisonnablement indépendantes de la volonté de la Société de promotion, cette dernière se réserve le droit de modifier, de retirer ou de remplacer toute partie de la Promotion et/ou du Cadeau gratuit par une solution alternative d'une valeur égale ou supérieure.

Le fait pour la Société de promotion de ne pas faire valoir ses droits à un moment quelconque ne vaut pas renonciation à ces droits.

Si l'une des dispositions du Règlement s'avère nulle ou contraire à la loi, elle est réputée dissociable des autres dispositions et le reste du règlement demeure en vigueur.

Le présent règlement est régi par le droit français et relève de la compétence non exclusive des tribunaux de Paris.